



Convocation au tribunal de grande instance

Par **pascal xardel**, le **10/06/2010** à **15:15**

Bonjour,

j'ai été convoqué au tribunal de grande instance de Strasbourg pour une procédure de droit commun, devant le juge aux affaires familiales, concernant une obligation alimentaire pour ma grand mère.

Suis-je dans l'obligation de me présenter à la convocation?

es-ce que je peux me faire représenter par mon frère et ma soeur qui eux sont sur place.

moi, j'habite à Castelnaudary.

merci d'avance.